

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	16 (1936)
Heft:	5
Rubrik:	Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Chambre de commerce suisse en France pendant l'année 1935

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR
L'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE
PENDANT L'ANNÉE 1935**

MONSIEUR LE MINISTRE, MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil d'administration sur l'activité de notre Compagnie en 1935.

**Structure et réunions des différents organes
de notre Chambre de Commerce :**

L'année écoulée a débuté sous la présidence de M. Ferdinand Dobler, auquel a succédé M. Gustave Brandt, élu à cette charge lors de votre Assemblée générale du 29 mai 1935; il a été secondé par un seul vice-président, M. Alfred Bollier.

Composé de 30 membres, le Conseil d'administration s'est augmenté, à la suite des élections de la même Assemblée générale, de trois personnalités, à savoir : MM. Frédéric Baumann, Hermann Stamm-Nion et Robert Vaucher. Il s'est réuni régulièrement le mardi de la troisième semaine de chaque mois et a même tenu trois séances extraordinaires, soit 15 au total. L'une de ces réunions a été honorée de la présence de M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse et Président d'honneur de notre Compagnie; M. Henri Muret, Vice-Président, et M. Albert Manasta, Directeur de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, ont également bien voulu prendre part aux travaux de plusieurs séances.

De nombreuses questions, dont l'étude détaillée dépassait les possibilités de travail du Conseil d'Administration, ont été renvoyées aux six commissions dont le but est précisément de faciliter l'activité du Conseil d'Administration. C'est ainsi que la Commission de la Main-d'œuvre a été appelée à tenir 4 séances durant l'année dernière; la Commission des Manifestations : 6 séances; la Commission de Propagande et de Recrutement : 4 séances; la Commission des Publications : 10 séances; la Commission des Questions douanières : 10 séances, et la Commission des Statuts et Règlements : 27 séances.

Quant au Comité de Direction, il s'est réuni le vendredi de la première semaine de chaque mois et, en outre, a tenu trois séances extraordinaires, ce qui fait un total de 15 réunions.

Ainsi, le Conseil d'Administration, ses Commissions et le Comité de Direction n'ont pas tenu moins de 91 réunions au cours de l'année écoulée, contre 68 réunions en 1934. Cette petite statistique montre le bel effort fourni par les différents organes responsables de l'activité de notre Chambre de Commerce.

Pour ce qui est du Secrétariat général, organe exécutif des décisions prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Direction, il a continué à être dirigé par nos deux secrétaires, secondés par quatre employés. Le Secrétaire administratif est chargé des services intérieurs, alors que le Secrétaire général assure les rapports avec l'extérieur. Depuis le 1^{er} juillet 1935, le Service de bibliothèque est confié à un stagiaire.

Il n'est pas tenu de statistiques du très grand nombre de lettres que reçoit ou qu'adresse le Secrétariat général chaque jour; pas davantage des renseignements qu'il est appelé à demander ou à donner, des démarches multiples qu'il doit entreprendre ou des visites qui lui sont faites; ces chiffres ne fourniraient que des indications toutes relatives sur cette activité dont seuls les résultats obtenus mettent la valeur en lumière. Signalons pourtant que 46 circulaires (au lieu de 38 en 1934) ont été envoyées aux membres de notre Association leur fournissant une documentation utile et étendue sur de multiples sujets. Grâce à ces circulaires et grâce aux informations paraissant dans notre *Revue Économique Franco-Suisse*, dont le service leur a été fait régulièrement, nos membres, même s'ils n'ont pas eu l'occasion de s'adresser au Secrétariat général, ont été tenus au courant, rapidement et complètement,

des principales questions intéressant le commerce franco-suisse.

Le siège de notre Compagnie a subi différentes améliorations : un bureau a été aménagé pour le Président qui y reçoit de 15 à 17 heures le vendredi de la première semaine de chaque mois; le matériel de dactylographie et de polycopie a été complété et perfectionné; la bibliothèque entièrement réorganisée, le classement des livres, revues et journaux modernisé.

« Revue Économique Franco-Suisse » :

Les dix numéros de notre Revue, publiés en 1935, comme ceux publiés en 1933 et 1934, ont été consacrés à des questions économiques franco-suisses à l'ordre du jour. Certains de ces numéros, tel celui dans lequel avaient été reproduits 12 graphiques illustrant les échanges commerciaux entre la France et la Suisse, ont été particulièrement demandés et ont nécessité des tirages supplémentaires.

Les articles que nous publions dans notre Revue sont quelquefois reproduits et fréquemment commentés par la presse suisse et française.

Voici du reste l'occasion de dire très spécialement aux correspondants à Paris des principaux journaux suisses la gratitude de notre Compagnie pour l'accueil qu'ils font aux idées que nous croyons utile de leur exposer et pour la place qu'ils réservent dans leurs chroniques aux différentes manifestations de l'activité de notre Chambre de Commerce.

Principaux résultats acquis en 1935 :

Toutes ces réunions, toutes ces études, tout ce travail exécuté l'année dernière, à quels résultats ont-ils abouti?

Le domaine dans lequel nous avons déployé l'activité la plus féconde en 1935 est celui de la protection de la main-d'œuvre suisse en France et indirectement des travailleurs français en Suisse. Il suffit en effet de vous rappeler que le premier numéro de notre Revue publié en janvier 1935, a été consacré au traité d'établissement franco-suisse de 1882 qui ne correspondait plus aux nécessités de 1935; que, dès le 25 février, notre Conseil d'Administration a tenu une séance extraordinaire et a nommé aussitôt une commission pour l'étude des mesures à prendre en faveur des travailleurs suisses en France; qu'un accord est intervenu quelques semaines plus tard avec le Ministère du Travail en vertu duquel nos membres ont bénéficié de facilités spéciales pour l'obtention de leur permis de travail; que, non satisfaite de ces résultats, notre Compagnie, avec la Chambre de Commerce Française pour la Suisse à Genève, a émis un vœu demandant une révision du régime franco-suisse de la main-d'œuvre, vœu remis aux Gouvernements des deux pays à la veille de l'ouverture de négociations dont l'aboutissement a été la conclusion des arrangements du 25 juillet, qui répondent au plus grand nombre de nos désiderata. Nous vous rappelons encore qu'une fois ces arrangements signés, nous nous sommes préoccupés de leur application, que nous avons consacré le numéro de novembre de notre Revue à la question des échanges de stagiaires et avons contribué au placement de ces derniers, aidant ainsi nos autorités à épuiser en quelques mois le contingent annuel de 125 stagiaires accordé à la Suisse.

Nous nous sommes occupés non seulement des « travailleurs » et des « stagiaires », mais nous avons également rendu service à nos membres titulaires de cartes d'identité de « non salariés » pour le renouvellement de ces cartes, opération dont nous avons assumé nous-mêmes les formalités auprès de la Préfecture de Police.

Nous verrons plus loin qu'un grand nombre de

Suisses en France ont demandé leur admission au sein de notre Chambre de Commerce pour bénéficier des avantages ainsi obtenus en faveur de nos adhérents.

Dans le domaine des douanes, nous avons cherché, en intervenant dans de nombreux cas, à adoucir les rigueurs du régime franco-suisse qu'il n'a pas encore été possible de beaucoup améliorer en raison des répercussions que cela entraînerait dans les relations de nos deux pays avec des pays tiers, bénéficiaires de la clause de la nation la plus favorisée. Il est juste d'ailleurs de reconnaître qu'en 1935, les importations suisses en France n'ont plus que très légèrement diminué en valeur; si une amélioration ne s'est pas fait sentir, il faut davantage l'attribuer à la diminution du pouvoir d'achat de la France qu'aux mesures de protection prises par ce pays.

Nous nous sommes efforcés d'obtenir dans les tarifs suisse ou français un classement plus avantageux de certaines marchandises vendues dans l'un ou l'autre pays par nos membres; nous avons cherché à mettre ces derniers au bénéfice de contingents supplémentaires lorsque les contingents réguliers étaient insuffisants et y sommes fréquemment parvenus; les questions de marque d'origine, de compensation avec des pays tiers, etc., ont également provoqué de notre part des études et des interventions auprès des administrations compétentes.

Différents problèmes fiscaux, intéressant particulièrement les échanges franco-suisses, ont trouvé une solution définitive — nous l'espérons — au cours de l'année écoulée. Ainsi les redevances payées pour l'exploitation en France de brevets étrangers sont désormais affranchies de l'impôt sur le revenu; d'autre part, les ventes « directes » de marchandises étrangères conclues en France par l'intermédiaire d'un représentant sont libérées sous certaines conditions de l'impôt sur le chiffre d'affaires, etc.

Nombreux sont les cas où nous avons dû intervenir en faveur d'adhérents auprès des autorités fiscales avec un succès très encourageant pour notre Association.

Quant à la convention à conclure entre la France et la Suisse pour éviter les cas de double imposition, elle fait actuellement l'objet de négociations entre les deux pays; notre Association suit ces pourparlers avec un vif intérêt et souhaite leur heureux aboutissement, ce qui constituerait un nouveau progrès des relations économiques franco-suisses.

Notre contentieux a continué à rendre des services appréciables en matière de recouvrements de créances ou de règlements à l'amiable de litiges, en dépit des grosses difficultés rencontrées.

C'est également en donnant des renseignements innumérables et divers que notre Chambre de Commerce s'est rendue utile. On ne réalisera jamais l'importance du rôle d'intermédiaire de notre Compagnie qui, patiemment et sans relâche, noue des fils épars qui finissent par constituer tout un réseau d'affaires.

Collaborations :

Néanmoins, ne nous taillons point la part du lion, et empressons-nous de reconnaître que ces résultats, nous ne les avons obtenus que grâce à de nombreuses collaborations, en tête desquelles nous voulons citer celle de la Légation de Suisse à Paris.

Puisque nous en sommes à faire le bilan de l'année écoulée, nous vous rappelons que M. le Ministre Alphonse Dunant a bien voulu en 1935 assister à cinq de nos réunions. C'est souligner l'intérêt qu'il prend à l'activité de notre Compagnie. Du reste, il veut bien nous accorder son attention chaque fois que nous allons l'entretenir d'une question relative aux relations franco-suisses dont la sauvegarde et le développement lui tiennent particulièrement à cœur. Il nous offre ses conseils tout en se défendant d'intervenir dans la vie de notre Association; ce respect de notre indépendance, allié à l'estime dans laquelle son président d'honneur la tient, est pour notre Chambre de Commerce un bien inestimable. Nous lui en avons une vive gratitude et le prions de croire que sa sollicitude à notre égard

constitue pour nous un précieux encouragement à poursuivre notre action.

Ses collaborateurs ont suivi l'exemple de M. le Ministre et n'ont pas été moins dévoués à la cause de notre Chambre de Commerce. M. Henri de Torrenté, année après année, nous prodigue des avis qui nous sont de la plus grande utilité, et c'est en très étroite relation avec le Service commercial qu'il dirige que nous continuons à nous occuper de nombreuses questions pour lesquelles nous lui demandons son appui et lui apportons le fruit de nos enquêtes et études.

Les questions de main-d'œuvre nous ont également amenés à collaborer plus étroitement encore que par le passé avec les autres services de la Légation et nous sommes de même très reconnaissants à MM. Paul Ruegger, Hans Zurlinden et Charles Humbert de l'appui qu'ils nous ont donné pour résoudre les problèmes qui se sont posés à nous dans ce domaine.

Dans les principales villes de province, nous avons pu de même compter sur la précieuse collaboration des Consulats de Suisse.

Un accueil favorable nous est toujours réservé dans les Administrations françaises et l'élection de notre nouveau président a été l'occasion pour lui de prendre contact avec le Ministre du Commerce et avec certains hauts fonctionnaires, de même qu'avec la Chambre de Commerce de Paris et les principales Chambres de Commerce étrangères en France.

Nous avons suivi avec intérêt les travaux des différentes associations d'exportateurs français. De bons rapports ont été entretenus avec les Sociétés suisses de Paris et nous avons entre autres développé notre collaboration avec le Cercle Commercial Suisse; notre président fait partie du Jury pour l'obtention du diplôme qui couronne les cours commerciaux de cette association et nous pouvons ainsi suivre de près son activité croissante.

En Suisse, nos rapports avec les administrations fédérales sont devenus beaucoup plus fréquents que par le passé; cela nous a donné l'occasion de faire mieux connaître notre activité à Berne et nous a permis d'obtenir du Conseil Fédéral qu'il nous maintienne sa généreuse subvention.

Nous avons continué à collaborer très étroitement avec l'Office Suisse d'Expansion Commerciale à Lausanne et Zurich, avec l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, avec différentes Chambres de Commerce suisses, etc., etc.

Le 4 avril a été tenue à Bâle une réunion de l'Union des Chambres de Commerce Suisses à l'étranger qui a voté les statuts de cette association et a décidé l'édition en commun d'une affiche en faveur des quatre Chambres de Commerce Suisses à Bruxelles, Milan, Vienne et Paris.

Le 15 février et le 9 mai, ont eu lieu, à Genève, puis à Paris, des séances de la « Commission Économique Franco-Suisse », dans lesquelles les délégués de la Chambre de Commerce Française pour la Suisse et ceux de notre Compagnie ont réuni leurs efforts pour chercher à améliorer les rapports économiques des deux pays; les vœux votés par cette Commission et relatifs aux régimes franco-suisses de la main-d'œuvre et des contingents, ont été remis par les présidents des deux Chambres de Commerce en mains propres des ministres français compétents et de M. le Conseiller fédéral, ce qui n'a pas manqué d'avoir les meilleurs résultats.

Ces multiples collaborations nous ont été très précieuses et nous exprimons ici toute notre gratitude à ceux qui nous ont apporté leur aide morale et matérielle.

Participation à des Foires, Expositions, Congrès, etc. :

Si, en 1935, nous n'avons pas pris une part très active à la Foire Suisse d'Échantillons à Bâle ou au Comptoir Suisse de Lausanne, nous avons néanmoins travaillé au succès de ces manifestations en nous occupant de leur propagande en France.

Pour ce qui est des foires françaises, nous avons organisé, en collaboration avec l'Office Suisse d'Expan-

sion Commerciale, des stands aux Foires de Lyon et de Paris; nous avons également participé à l'inauguration du premier Pavillon suisse à la Foire de Nantes.

Des délégués de notre Compagnie ont assisté au VIII^e Congrès de la Chambre de Commerce Internationale, dont les participants suisses ont été reçus au siège de notre Chambre de Commerce, le 26 juin.

Pour ce qui est de l'avenir, nous avons pris l'initiative de créer une Section suisse à la prochaine Foire de Paris, qui aura lieu du 16 mai au 2 juin de cette année; les conditions très avantageuses que nous avons pu obtenir de la Foire de Paris permettront à un certain nombre de nos adhérents de participer à cette manifestation à laquelle l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, les Chemins de Fer Fédéraux Suisses et l'Office National Suisse du Tourisme prendront également part, sans compter les entreprises suisses qui exposent à titre individuel à la Foire de Paris depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne l'Exposition Internationale « Art et Technique », qui doit avoir lieu à Paris en 1937, nous sommes intervenus auprès du Gouvernement suisse pour l'encourager à accepter l'invitation qui lui avait été faite par la France de participer à cette Exposition; la Suisse ayant répondu affirmativement à cette invitation le 31 janvier dernier, nous avons mis nos locaux et nos services à la disposition des administrations suisses qui s'occupent de cette question et qui ont déjà fait appel à notre collaboration.

Manifestations de la Chambre de Commerce Suisse en France :

A l'issue de notre Assemblée générale, le 29 mai dernier, a eu lieu, au Grand Hôtel, un banquet auquel un nombre imposant de convives, parmi lesquels de nombreux ministres et hauts fonctionnaires des deux pays ont pris part. Le succès de cette manifestation a jeté beaucoup de lustre sur notre Chambre de Commerce et ce banquet nous a donné l'occasion d'échanger entre Suisses et Français des paroles d'amitié utiles à la bonne entente franco-suisse.

Deux dîners plus modestes ont eu lieu, les 21 février et 3 décembre, à la suite desquels nos administrateurs, MM. Henry-Félix Weber et Marcel Bloch, ont bien voulu nous faire des conférences du plus haut intérêt, le premier sur l'industrie hydraulique, le second sur l'horlogerie.

Enfin, nous avons eu l'occasion de recevoir à dîner, le 18 juillet, en petit comité, les négociateurs suisses venus à Paris pour la conclusion des arrangements franco-suisses du 25 juillet 1935 sur la main-d'œuvre.

Sections :

Les rapports de nos organes dirigeants de Paris avec nos Sections de Lyon et de Marseille ont continué, en 1935, à être empreints d'une grande cordialité, ce qui a beaucoup facilité notre collaboration.

Notre Président fondateur et notre Secrétaire général se sont rendus à tour de rôle à Lyon et à Marseille en 1935; M. Brandt a déjà rendu visite l'automne dernier à notre Section de Lyon et il a assisté, le 3 mars écoulé, à l'Assemblée générale de notre Section de Marseille; notre Secrétaire administratif s'est également rendu auprès de nos deux Sections au début de cette année. Vous voyez que tout a été fait pour maintenir un étroit contact entre le siège de Paris et ses deux Sections.

Développement de la Chambre de Commerce Suisse en France :

Notre effectif, qui était de 1.008 membres au 1^{er} janvier 1935, s'est élevé à 1.117 membres au 31 décembre de la même année. Cette augmentation, réalisée malgré la crise persistante, est la plus belle attestation de la vitalité de notre Chambre de Commerce. Elle affirme éloquemment le besoin qu'ont les exportateurs et importateurs suisses ou français de s'appuyer sur notre institution, laquelle, depuis bientôt vingt ans, met son expérience au service du commerce franco-suisse. Ce résultat réjouissant ne doit-il pas inciter tous les commerçants intéressés aux relations franco-suisses qui ne font pas encore partie de la Chambre de Commerce Suisse en France à lui appartenir leur collaboration en s'inscrivant comme adhérents. Notre institution s'est donné comme but principal de développer et d'améliorer les relations commerciales entre nos deux beaux pays; elle s'emploie activement à obtenir des facilités, des adoucissements, dans l'application des mesures restrictives. Elle est profondément échangiste et souhaite, dans tous les domaines, le retour à un régime de stabilité, première condition pour la reprise des échanges commerciaux internationaux qui seule peut amener la fin de la crise économique.

Vous verrez également par le rapport de notre Trésorier que, grâce à l'accroissement du nombre de nos adhérents et à l'aide de la Confédération, nous sommes parvenus à équilibrer notre budget, mais cet équilibre reste précaire; pour le maintenir et améliorer notre situation, il nous faut poursuivre nos efforts et ne pas laisser faiblir notre activité.

Paris, le 28 avril 1936.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président :
Gustave BRANDT.

LYON Gare Perrache
HOTEL BRISTOL
150 chambres avec eau courante, 50 bains
Prix Modérés V^{re} J.-O. GIRARD, prop.

INSTALLATIONS SANITAIRES
COUVERTURE - RÉPARATIONS - PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE CENTRAL

R. C. Seine 501.427
TRAVAUX à FAÇON

Adolphe HAFNER
4, Rue Lhomond, PARIS

TÉLÉPH. ODÉON 22-53
PRIX MODÉRÉS

NATURAL LE COULTRE
DÉMÉNAGEMENTS & GARDE-MEUBLES
MAISON D'ANCIENNE RÉPUTATION

SERVICE RÉGULIER SUISSE-FRANCE & VICE-VERSA PAR TRAINS AUTOMOBILES

GENÈVE